

Rapport du jury du Diplôme supérieur de
comptabilité et de gestion (DSCG)

Session 2022

Table des matières

1. Evolution du nombre d’inscrits et de présents	2
2. Evolution du nombre d’admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite.....	3
3. Présentation des résultats détaillés des sessions 2021 et 2022	5
4. Nombre d’admis au DSCG	6
5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG	8
UE 1. Gestion juridique, fiscale et sociale	8
UE 2. Finance	9
UE 3. Management et contrôle de gestion	9
UE 4. Comptabilité et audit	10
UE 5. Management des systèmes d’information (SI)	11
UE 6. Anglais des affaires	12
UE 7. Mémoire.....	13
6. Retour sur la VAE du DSCG.....	14
6.1. Conseils pour la description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles.....	14
6.2. Précisions quant à la prise en compte des formations et diplômes	15
6.3. Précisions concernant l’oral	15
6.4. Présentation matérielle des supports	15
Annexe – résultats par académie pour les épreuves ponctuelles.....	17

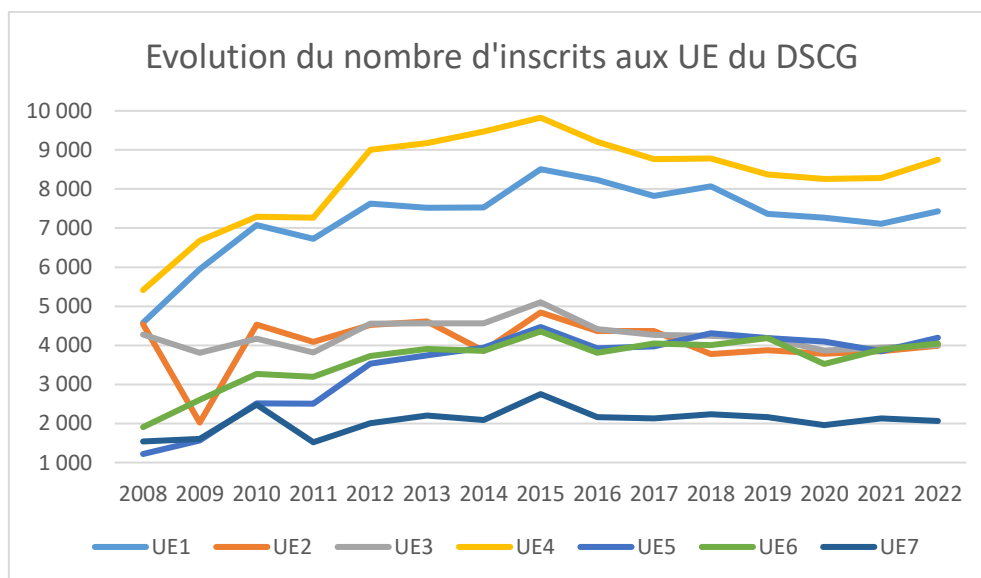
Rapport du jury du Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) session 2022

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties une à quatre présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie six donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

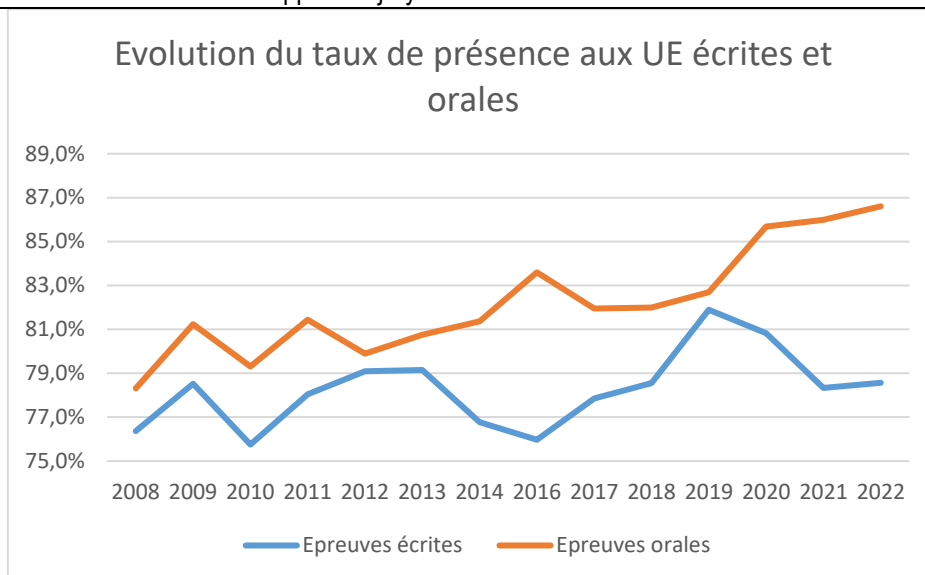
1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la mise en place du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, on observait un tassement perceptible surtout au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE. En 2022, le nombre d'inscrits progressent légèrement par rapport à 2021.

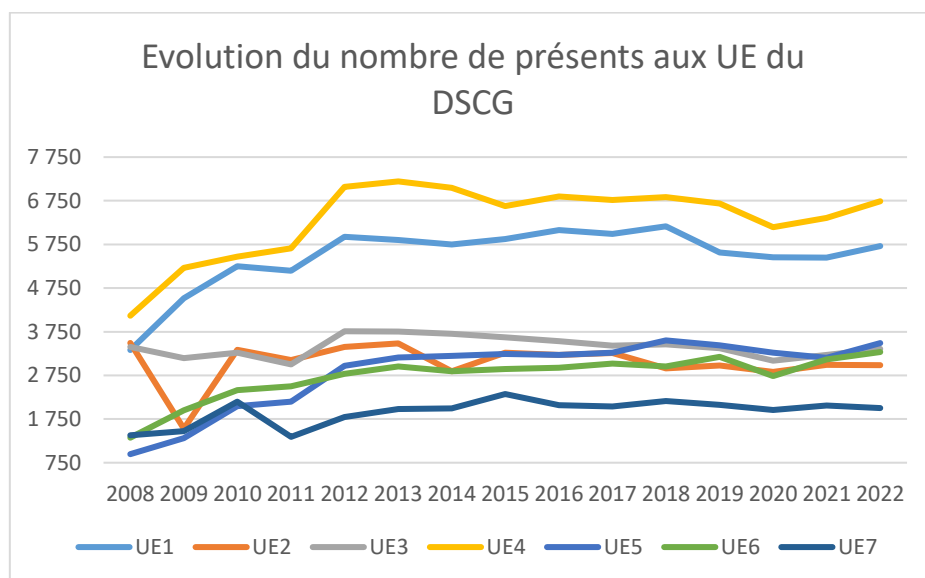
Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale comptabilise 7 426 inscrits (contre 7 108 en 2021) et l'UE4 Comptabilité et audit 8 750 inscrits (contre 8 282 en 2021). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs est également à la hausse par rapport à 2021 avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 900 et 4 000 aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 2 064 inscrits.



Le taux de présence aux épreuves écrites remonte légèrement (78,6% des inscrits en 2022) sans atteindre les taux de 2020 et 2019 (80,8% en 2020 et 81,9% en 2019). Au niveau des épreuves orales, le taux de présence à l'UE6 est en nette augmentation (80,2% en 2022 contre 77,7% en 2020) et est stable pour l'UE7 (96,6%).



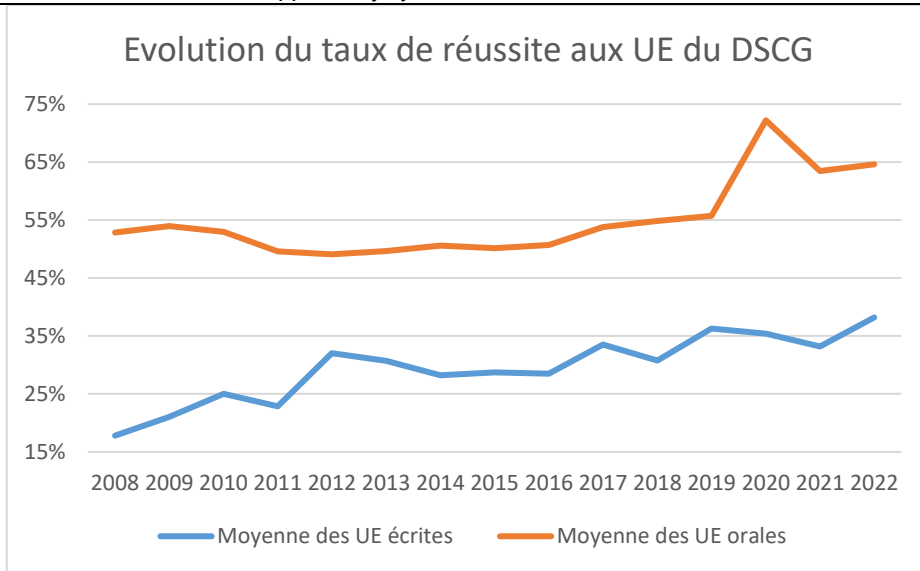
La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents. Pour la session 2022, le nombre des présents est comparable UE par UE à celui de 2021 sauf pour trois UE : UE1 +268 personnes présentes, UE4 +377 et UE5 +332). Il n'est pas possible de déterminer la proportion des candidats titulaires du DCG en N et s'inscrivant immédiatement aux épreuves du DSCG sans préparation. Il est rappelé à cette occasion qu'il existe un programme spécifique au DSCG équivalent à deux années d'études qu'il importe de connaître et de maîtriser avant de se présenter aux épreuves.



Les UE1 et 4 se distinguent des autres UE par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 5 715 candidats présents (contre 5 447 en 2021) et pour l'UE4 6 737 candidats présents (contre 6 360 en 2021), les autres UE écrites comptant autour de 2 900 à 3 40 présents.

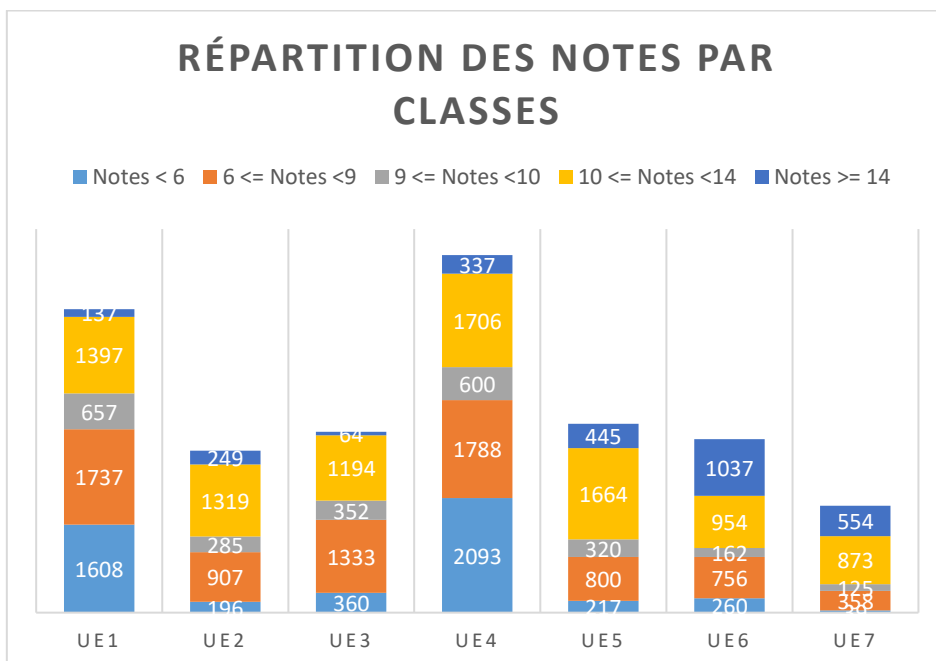
2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

Le taux de réussite aux épreuves pour les UE orales est de 64.6% (contre 63.6% en 2021). Le taux de réussite aux UE orales demeure très bon. Le taux de réussite aux épreuves écrites remonte par rapport à 2021 (38.2% en 2022 contre 33.2% en moyenne en 2021). Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.



Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons pour l'UE5 Management des systèmes d'information (60.5%), l'UE2 Finance (52.5%) et l'UE3 Management et contrôle de gestion (37.5%). Le taux de réussite pour l'UE4 est en forte augmentation (30.3% en 2022 contre 22.4% en 2021) soit le meilleur taux depuis 2008 ; il est plus en retrait pour l'UE1 (26.8% en 2022) après trois années de très bons résultats (30% en 2019, 34% en 2020, 35.1% en 2021).

Si l'on fait une analyse plus fine de la répartition des notes, on remarque qu'environ un tiers des copies des UE1 et UE4 ont des notes éliminatoires (notes inférieures à 6) : 29% en 2022 contre 26.5% en 2021 pour l'UE1, 32.1% en 2022 contre 40.3% en 2021 pour l'UE4. Ces pourcentages sont très élevés et sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation à l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle ou manquant de méthodes ou maîtrisant mal les attendus du programme, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie par les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit et très technique en comptabilité et audit.



Il est aussi intéressant d'analyser les notes médianes. Pour la session 2022, elles sont égales ou supérieures à 10 sauf pour trois UE : l'UE1 (note médiane de 8), l'UE3 (8.75) et l'UE4 (8).

	2021			2022		
	Moy.	Note médiane	Ecart type	Moy.	Note médiane	Ecart type
UE1	8,41	8,5	3,39	7.77	8.00	3.21
UE2	7,58	7,5	3,13	9.73	10.00	2.89
UE3	8,84	9	2,45	8.62	8.75	2.66
UE4	7,19	7,5	3,42	7.86	8.00	3.64
UE5	9,77	10	3,16	10.33	10.50	3.12
UE6	10,98	11	4,61	11.11	11.00	4.69
UE7	11,38	11,5	3,29	11.38	11.50	3.39

Quant au nombre d'admis, il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens et du taux de réussite par UE (cf. point 3 du rapport pour avoir le détail du taux de réussite par UE).

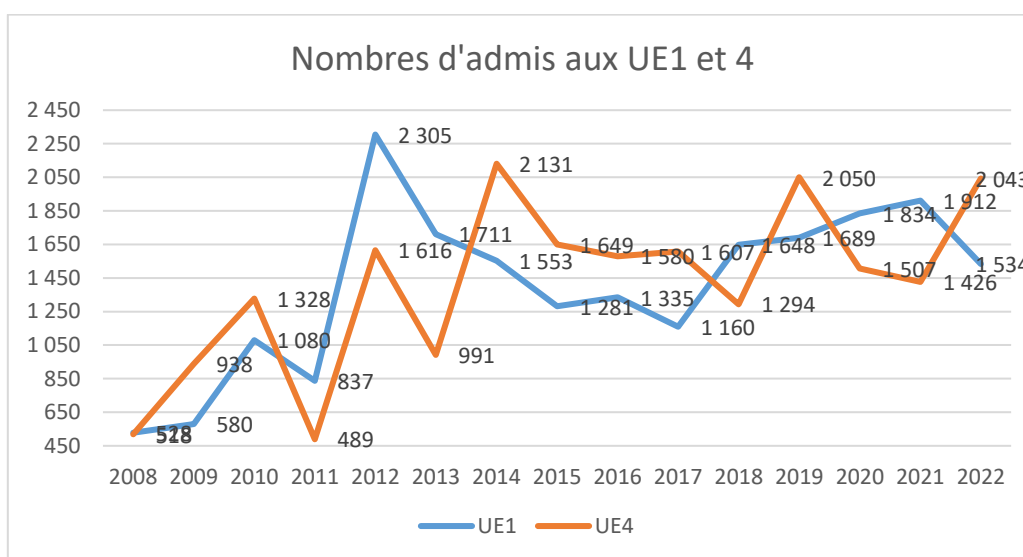
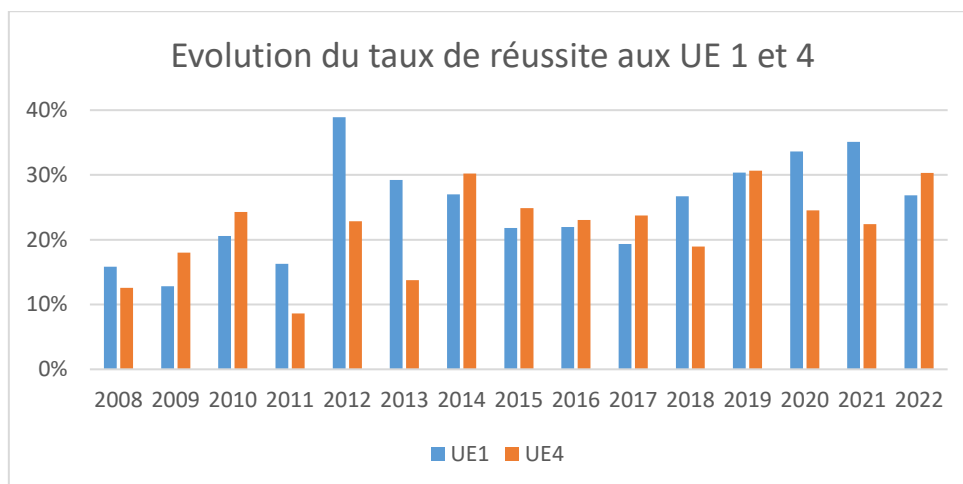
3. Présentation des résultats détaillés des sessions 2021 et 2022

Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions.

2021	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 108	5 447	76,63%	1 912	35,10%
UE2	3 846	2 992	77,80%	714	23,86%
UE3	3 943	3 219	81,64%	1 239	38,49%
UE4	8 282	6 360	76,79%	1 426	22,42%
UE5	3 851	3 156	81,95%	1 739	55,10%
Taux de réussite aux épreuves écrites		21 174		7 030	33,20%
UE6	3 890	3 119	80,18%	1 835	58,83%
UE7	2 133	2 060	96,58%	1 451	70,44%
Taux de réussite aux épreuves orales		5 179		3 286	63,45%

2022	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 426	5 715	76,96%	1 534	26,84%
UE2	3 985	2 987	74,96%	1 568	52,49%
UE3	4 006	3 356	83,77%	1 258	37,49%
UE4	8 750	6 737	76,99%	2 043	30,33%
UE5	4 194	3 488	83,17%	2 109	60,46%
Tx de réussite aux épreuves écrites		22 283		8 512	38,20%
UE6	4 043	3 285	81,25%	1 991	60,61%
UE7	2 064	2 004	97,09%	1 427	71,21%
Tx de réussite aux épreuves orales		5 289		3 418	64,62%

Focus sur les UE 1 et UE4



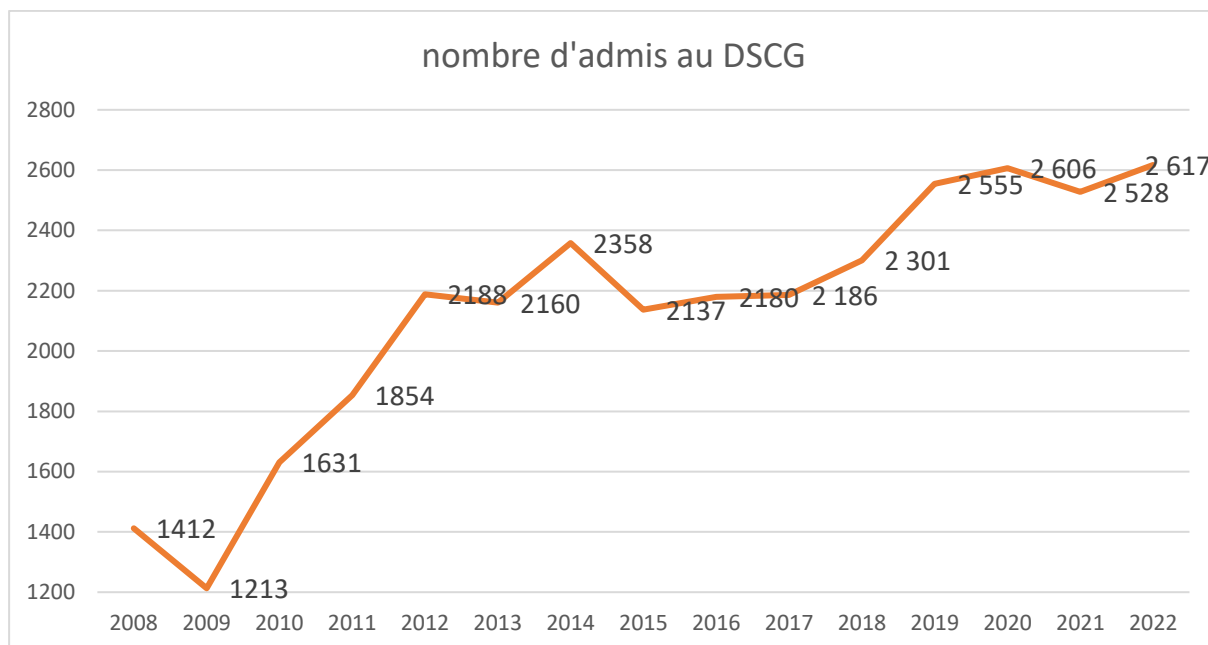
4. Nombre d'admis au DSCG

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles (sans notes éliminatoire fixée à 6/20).

Ainsi, 15 199 candidats se sont présentés en 2022 à au moins une épreuve du DSCG. Parmi eux 5 826 étaient diplômables et 2 599 ont validé leur diplôme de DSCG à la session 2022, soit un taux de réussite de 44.6% en légère baisse par rapport à 2021.

Total inscrits à l'examen	inscrits à l'examen	Nombre de diplômables notés	Nombre ADMIS	Taux de réussite
2021	14 516	5 603	2 589	46,2%
2022	15 199	5 826	2 599	44,6%

Le nombre de diplômés ne cesse d’augmenter. En 2022, il est de 2 617 candidats admis : 2 599 au titre des épreuves ponctuelles et 18 au titre de la VAE (cf. infra).



Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301
2019	2 530	25	2 555
2020	2 589	17	2 606
2021	2 511	17	2 528
2022	2 599	18	2 617

5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE 1. Gestion juridique, fiscale et sociale

Pour la session 2022, le sujet proposait, de manière assez classique pour cette UE, quatre dossiers indépendants. Le dossier 1 était à dominante fiscale et abordait la thématique du retrait d'un associé par voie de réduction de capital mais également des aspects de TVA internationale et des interrogations sur le périmètre d'application de certains régimes de groupes dans un contexte international. Le dossier ne comportait aucune difficulté. Le deuxième dossier portait sur le commerce électronique, la vente à distance et la signature électronique. Compte tenu de la croissance exponentielle de la vente en ligne et de toutes les problématiques autour de la signature électronique apparues lors de la crise sanitaire, le dossier collait à l'actualité de la vie des affaires. Le troisième dossier comportait tout à la fois une partie sur le droit des contrats mais également des questions sur le droit de la concurrence autour notamment du champ de compétences de l'Autorité de la concurrence. Enfin, le dernier dossier portait sur la gouvernance et l'étendue des pouvoirs des dirigeants dans les sociétés par actions simplifiées. Les dossiers 1 et 4 étaient sur 4 points chacun, les dossiers 2 et 3 sur 6 points.

Les résultats plutôt décevants enregistrés sur cette session trouvent leur origine essentiellement dans le dossier 2 sur le commerce électronique et pour partie dans la partie droit de la concurrence du dossier 3, qui ont fait souvent l'objet d'« impasses » de la part d'un certain nombre de candidats, ce qui semble peu réaliste et peu compréhensible au regard de l'évolution de la vie des affaires.

Les copies présentent également des défauts récurrents de forme (orthographe, grammaire, style,...) ainsi que de nombreuses approximations terminologiques ce qui sur une UE de droit peut être vite problématique. Enfin, certaines réponses sont livrées à l'état brut sans que le raisonnement n'apparaisse vraiment, sans justification ou sans référence à un principe ou à une règle de droit.

Conseil pour la session 2023

L'UE1 est une UE importante en termes de programme qui est effectivement assez large. Il est donc important d'anticiper cette préparation et d'élaborer un programme de travail qui s'étende sur l'année entière afin d'éviter de devoir se résoudre à faire des impasses. Le travail sur les annales ne sera profitable qu'une fois l'apprentissage du programme bien avancé. Enfin, il faut s'astreindre le jour de l'épreuve à proportionner le temps passé sur les différents dossiers au barème correspondant, à commencer par traiter ce que l'on sait faire - et le faire du mieux possible - et se pencher sur le reste ensuite. Enfin, il faut prendre soin de la forme et de la présentation générale de la copie.

En cabinet, un client est aujourd'hui souvent capable de trouver par lui-même sur internet des solutions techniques ; le professionnel doit pouvoir l'aider à comprendre la raison d'être de cette solution, le raisonnement pour y aboutir et l'adéquation avec la situation qui est la sienne. Cette remarque d'ordre général doit pouvoir se retrouver notamment dans les copies et en particulier dans la manière de structurer les réponses.

Enfin, il est recommandé, comme pour chaque épreuve, de commencer par lire l'intégralité du sujet, annexes comprises, et ensuite de définir un programme de travail en s'y tenant. Le réflexe qui consiste à garder pour la fin ce que l'on sait faire est souvent contreproductif car le candidat se laisse gagner par le temps et finit par « bâcler » des parties de dossiers sur lesquelles il aurait pu maximiser les points.

UE 2. Finance

Le sujet de secours a été activé pour la session 2022. Il comporte 4 parties (chaque partie est indépendante et est évaluée sur le même nombre de points). La partie 1 est un sujet assez simple d'analyse financière. La partie 2 traite de la gouvernance et du dirigeant. La partie 3 concerne la finance comportementale, permettant de mieux analyser les réactions des marchés financiers. La partie 4 porte sur un point de la RSE, en particulier sur l'approche partenariale de la finance. Le sujet de secours a été conçu sans besoin de faire de calculs financiers ou mathématiques. Il s'agit d'une exception pour cette année compte tenu de l'obligation d'avoir dû refaire et proposer un nouveau sujet. Le sujet est complet et très accessible pour un candidat ayant travaillé régulièrement, le fort taux de réussite à l'UE 2 en 2022 en témoigne.

Conseils pour la session 2023

Le monde de la finance a fortement évolué au cours de ces dernières années. Les nouveaux points du programme, en vigueur depuis deux ans, sont essentiels à la maîtrise des compétences. Ils constituent des thèmes clés pour les examens des années à venir. Il s'agit principalement de la finance verte/durable, de la gouvernance des organisations, des nouvelles réglementations et régulations, du reporting extra-financier, des fintech et autres IA dans le monde financier (y compris dans les cabinets comptables), des aspects comportementaux de la finance, etc.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet proposé ne comportait pas de difficultés pour un candidat ayant travaillé de façon régulière le programme. La problématique issue d'un cas réel était en lien direct avec l'actualité récente et conforme au programme officiel du DSCG. Ainsi, les questions abordent différentes parties du programme : stratégie, GRH et enjeux contemporains du management. Le sujet présentait un volet sur le marketing notamment digital qu'il convient d'intégrer dans son programme de révision. Le niveau de difficulté était accessible, permettant de valoriser les candidats qui ont étudié le programme. Les annexes constituaient une ressource non négligeable.

Les évolutions envisagées pour la session 2023

Les candidats doivent bien intégrer que l'épreuve constitue une étude de cas et pas des questions de cours. Aussi, les réponses doivent être contextualisées au regard de l'entreprise prétexte. Il faut apporter une valeur ajoutée et ne pas se contenter de paraphraser les annexes. Les propos doivent être analytiques et non simplement descriptifs. Cela nécessite des entraînements à cette démarche et une réelle volonté de comprendre le profil de l'épreuve.

Les candidats doivent soigner leur présentation car à l'heure de la dématérialisation des copies le soin accordé à la copie compte non explicitement dans le barème mais implicitement dans l'attention accordée aux travaux réalisés. L'orthographe n'est pas forcément maîtrisée par les candidats prétendants à un diplôme de niveau master...

Un travail d'apprentissage du cours de management doit être réalisé. Trop d'impasses semblent être faites par les candidats La partie marketing n'est pas maîtrisée et souvent abandonnée Les candidats ont des lacunes sur cette partie ainsi que sur la RSE, la politique RH Le calcul de la masse salariale n'était pas compliqué mais peu de candidat ont réussi par manque de maîtrise. Les notions de stratégie ne sont pas maîtrisées par les candidats.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet couvre de nombreux points du référentiel de l'UE4, avec un premier dossier sur les opérations de restructuration, un deuxième sur les comptes de groupe, un troisième dossier sur les normes IFRS et un quatrième dossier sur l'audit et le commissariat aux comptes. Dans l'ensemble ce sujet, conforme au programme de l'UE 4, comporte, cette année encore, un grand nombre de points plutôt techniques mais avec quelques originalités. Le sujet est toutefois assez long et n'a pas souvent été traité dans son intégralité.

Le dossier 1 sur les opérations de restructurations traite d'une opération de fusion-crédation dans laquelle il faut analyser le sens de la fusion. Cette situation n'avait jamais été proposée à l'examen. Le sujet pour guider les candidats fourni un mode opératoire. Le sujet a déconcerté les étudiants, car il demandait de traiter deux approches différentes : fusion aux valeurs réelles en question 1 puis aux valeurs comptables/réelles en question 5 (traité de fusion).

Le dossier 2 sur les comptes de groupe présente peu de difficultés : détermination d'un périmètre de consolidation en IFRS, sans difficulté particulière, question très classique et courante et des écritures de retraitements simples (subvention d'investissement et dépréciation). Les candidats devaient ensuite déterminer et comptabiliser des titres mis en équivalence avec un report à nouveau créateur, ce qui ne devait pas dérouter les candidats ayant travaillé le thème. Enfin la dernière question portait sur le calcul et la comptabilisation des écarts d'évaluation et du goodwill complet. Il n'y avait aucune difficulté d'autant plus que l'annexe guidait bien les candidats.

Le dossier 3 sur les normes IFRS est accessible. Une grande partie de la réponse de la question 2 était dans l'annexe 3.1

Le dossier 4 sur l'audit et le commissariat aux comptes portait sur des questions très basiques couramment vues en cours de formation, normalement les candidats devraient les traiter sans difficulté.

Les copies sont souvent médiocres dues à une absence de préparation de la majorité des candidats, une méconnaissance des thèmes abordés, des règles comptables de base de fonctionnement des comptes et de la langue française.

Conseils pour la session 2023

Les candidats doivent se préparer de manière complète et approfondie sur toutes les parties du programme. Les traitements attendus nécessitent une maîtrise précise des connaissances associées au programme de l'épreuve mais supposent également connues les bases de la comptabilité. Trop de candidats engagés dans la vie professionnelle ne peuvent atteindre un niveau correct sur les dossiers traitant de la consolidation et de la fusion sans une préparation sérieuse. Ce diplôme donnant le grade de master exige que les candidats travaillent en profondeur tout le programme.

Il y a un écart de niveau important entre le DCG et le DSCG en matière comptable, avec un ensemble de sujets complètement nouveaux qui nécessitent un fort investissement (comptes consolidés, audit, fusions et référentiel IFRS). De plus, **la réussite de l'épreuve repose sur la maîtrise par les candidats de 3 référentiels comptables : PCG, règlement ANC 2020-01 et IFRS.**

Enfin, la gestion du temps est très importante afin de pouvoir traiter l'intégralité des dossiers de l'épreuve. Appréhender les calculs avec méthode (tout particulièrement en consolidation) peut faire

gagner un temps précieux. Il peut être aussi opportun pour les candidats de commencer par les dossiers qu'ils maîtrisent le mieux. Enfin, il est de peu d'utilité d'apprendre par cœur des schémas d'écritures, il faut comprendre la logique des retraitements demandés.

Sur la forme, les correcteurs insistent sur la nécessité de présenter des copies faisant ressortir clairement les étapes de calculs, le détail de ces derniers et de présenter des écritures respectant les schémas usuels de présentation. **En particulier, il semble surprenant de devoir rappeler à un niveau bac+5 qu'il importe de se munir d'une règle pour cette épreuve** afin de tracer des traits, de séparer clairement les libellés et les sommes qui vont au débit et au crédit. Les calculs doivent aussi tous être justifiés car en cas d'erreur ou si plusieurs raisonnements sont possibles le correcteur doit pouvoir aisément accorder des points pour la cohérence des travaux.

UE 5. Management des systèmes d'information (SI)

Le suet portait sur la cession d'une Entreprise de Services du Numérique (ESN) et sur les impacts et enjeux de cette cession sur les divers systèmes d'information impliqués. L'étude de cas abordait les questions liées à cette cession et à ses impacts informationnels, organisationnels, décisionnels, architecturaux et applicatifs à travers trois dossiers homogènes dont les difficultés étaient équivalentes et qu'il était préférable de traiter dans l'ordre proposé (1, 2 puis 3). L'originalité de cette étude de cas - outre son sujet et sa thématique centrale - reposait sur la façon relativement détaillée et documentée d'aborder ce projet de cession en le centrant sur un schéma directeur et en l'appliquant à certain type de facture et facturation grâce à cinq annexes. Il fallait donc bien lire le texte et ses cinq annexes afin de bien comprendre la logique sous-jacente des trois dossiers liés à cette cession et bien appréhender la situation globale.

Le dossier 1 demandait quelques connaissances en termes de vocabulaire (gouvernance, schéma d'architecture, FCS, transformation...) mais demandait aussi de ne pas confondre ce qui est demandé au candidat lorsqu'il s'agit par exemple de "définir" et de "modéliser" sachant que les réponses potentielles étaient assez ouvertes. Le dossier 2 était centré sur le "workflow facture" et demandait de bien appréhender les typologies de factures d'achat fournisseur ainsi que les tableaux de circuits de validation entre l'Espagne, la France et le Luxembourg dans le cas de cette étude de cas mais le candidat restait relativement libre de présenter son tableau dès lors qu'il soit le plus lisible et exploitable possible. Les questions 3 (décrire les étapes) et 4 (définir Factur-X) étaient assez classiques. Concernant le dossier 3 et ses trois questions, il était un peu plus original sur le fond mais il exigeait du candidat certaines connaissances et capacité de mise en perspectives sur les SI en mode "cloud computing" et sur les dispositions du RGPD. Il abordait en effet les solutions de distributions "SaaS" et "On Premise" et demandait de les comparer, puis il abordait les solutions "tout en un" pour demander un atout et une faiblesse et terminait sur le rôle majeur du DPO dans le cas des mutualisations proposé par le RGPD.

Ce sujet préfigure les sujets et études de cas qui vont suivre c'est-à-dire à la fois factuels, actuels et analytiques avec une forte dimension managériale. Les correcteurs ont noté des points de vigilance avec des copies de médiocre qualité rédactionnelle et un nombre de fautes et coquilles trop élevé et d'autres possédant de belle capacité à répondre aux questions posées de façon claire et sobre.

Conseils pour la session 2023

L'épreuve pour la prochaine session sera organisée selon un format similaire à celui de cette année. Il est rappelé que tous les points abordés dans le programme sont importants. S'ils figurent dans le programme c'est qu'ils ont un intérêt majeur dans le cadre professionnel. Lors de l'épreuve il importe de bien lire le sujet dans son intégralité - y compris les annexes et les questions des dossiers avec leur barème - et de bien savoir différencier ce qui relève des définitions, des descriptions, des caractérisations ou encore de l'analyse ou de la modélisation voire même de la schématisation pure et simple.

UE 6. Anglais des affaires

Pour rappel, cette épreuve comporte une préparation d'une heure, sans aucun autre document que celui fourni par le jury. Le document support de l'épreuve est en anglais et peut éventuellement inclure des données chiffrées sous forme de graphiques ou de tableaux. Il porte sur les thèmes et notions définies au programme de l'UE 6 du diplôme (pages 25 à 27) : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/25/01/7/ensup135_annexe2_1142017.pdf.

Puis une épreuve de 30 minutes maximum se répartissant en deux temps : un exposé du candidat en anglais (15 minutes maximum) et un entretien en anglais avec les membres du jury (15 minutes maximum). Lors de sa prise de parole en continu de 15 minutes maximum (exposé), le candidat synthétise le contenu du document fourni puis propose un commentaire de ce dernier. La consigne accompagnant le support donne une problématique sur laquelle le candidat s'appuie afin de structurer son commentaire et organiser ses propos. Le commentaire argumenté est étayé des connaissances relatives aux thèmes et notions définies par le programme et veille à intégrer des faits d'actualité à bon escient. L'ensemble de l'exposé doit être clairement structuré, à l'aide, notamment, de transitions entre les différentes parties (introduction, synthèse du document support qui en fera ressortir les articulations logiques, commentaire argumenté structuré, conclusion). Ensuite, le jury conduit un entretien en anglais avec le candidat à partir d'éléments de son exposé et du document qui a servi de point d'appui à la première partie de l'épreuve. Pour cette deuxième partie et au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

De manière générale, cette session a confirmé la bonne préparation des candidats qui cernent mieux les attendus de l'épreuve sauf ceux titulaires du DCG en 2022 et qui se sont présentés sans préparation à cette épreuve. Les sujets ont été adaptés au niveau B2 du CECRL sur les domaines définis par le programme mais sans rentrer dans une technicité excessive au regard du niveau B2 ciblé.

Conseils pour la session 2023

Les candidats doivent cibler leurs entraînements sur les activités langagières et, notamment, **l'expression orale en continu et en interaction** (en tenant compte de la compétence phonologique) outre la compréhension écrite.

Par ailleurs, la **compétence de communication** peut souvent encore être consolidée : pour l'exposé, la prestation orale exclut la lecture de notes intégralement rédigées, sauf, éventuellement, l'introduction, les transitions et la conclusion : cet impératif doit accompagner le candidat dès le début de sa préparation en loge. En ce qui concerne l'entretien, le **caractère interactif** de la prestation orale (geste, regard, prise en compte des interlocuteurs et de leurs propos, réactivité, etc.) peut également souvent être mieux pris en considération.

Les éléments non textuels du document support (tableau, graphique, etc.), lorsqu'il y en a, doivent être pris en compte par le candidat dans la synthèse du document. Lorsque ce n'est pas le cas, le jury est très souvent amené à y revenir lors de l'entretien.

On recommande à nouveau aux candidats de **consolider leur maîtrise de certains outils grammaticaux** comme – sans que cela soit exhaustif – les auxiliaires modaux (~~she can to do~~ / ~~we must to listen~~ / ~~she doesn't can to do it~~ sont erronés) et les structures infinitives (avec négation), et on les encourage à renforcer leur maîtrise du vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires et à s'assurer de la prononciation des termes assimilés.

Les candidats pouvant être interrogés sur des faits issus de l'actualité, lire régulièrement la presse anglo-saxonne et écouter les nouvelles sur des chaînes de télévision ou de radio variées facilement accessibles en ligne (*BBC, BBC World, CNN, ABC, NPR News*, etc.) peuvent être un bon moyen

d'assimiler le vocabulaire de l'anglais des affaires, mais également de renforcer la connaissance de l'actualité du monde anglo-saxon, et des cultures concernées.

Un exposé en autonomie inférieur à 10 minutes ne permet généralement pas au candidat d'illustrer sa pleine maîtrise des aptitudes évaluées. C'est particulièrement le cas lorsque le commentaire structuré et argumenté est inférieur à 5 minutes, faute d'envisager la problématique proposée sous divers aspects, de construire une démonstration fondée sur une connaissance correcte des thèmes et notions au programme, ou d'intégrer des éléments d'actualité permettant d'illustrer de manière convaincante le propos. L'écueil inverse est le « placage de cours », qui élude la problématique précise donnée par le jury et ne prend pas en considération la spécificité du texte support, et mène à un hors-sujet partiel ou total.

Enfin, la note de 20 a été attribuée à plusieurs reprises, à des candidats qui, sans être bilingues, ont communiqué de manière fluide et efficace avec le jury, au service d'un propos structuré, argumenté et illustré, tant lors de l'exposé que de l'entretien. Ainsi, pour conclure sur cette note positive, les futurs candidats doivent être convaincus qu'une préparation régulière et sérieuse à l'épreuve, tenant compte des remarques formulées dans le présent rapport, leur permettra de démontrer leur maîtrise assurée des aptitudes évaluées.

UE 7. Mémoire

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

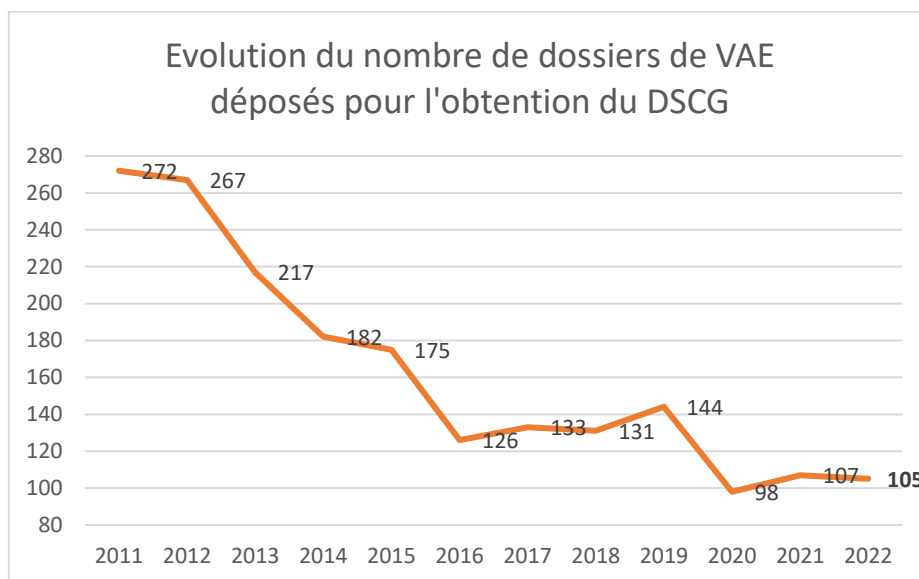
Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys relèvent la quasi-absence ou un manque de problématique. De même, les démonstrations (quand elles existent) sont lacunaires. Les candidats manquent également d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources bibliographiques et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

La soutenance du mémoire n'est pas non plus à négliger.

6. Retour sur la VAE du DSCG

Depuis la session 2020 le nombre de dossiers déposés se stabilise autour d'une centaine de dossiers.



Les décisions, après examen des dossiers par les jurys académiques et le jury national, sont données dans le tableau ci-après. Parmi les dossiers déposés, 47% valident *a minima* une UE et 17% obtiennent le diplôme par la voie de la VAE. Ces résultats sont équivalents à ceux observés en 2021.

	2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Validation totale des UE du DSCG demandées	17	16%	18	17%
Validation partielle des UE du DSCG	45	42%	49	47%
Aucune validation d'UE	42	39%	38	36%
Absent	3	3%	0	0%
Total	107	100%	105	100%

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après.

6.1. Conseils pour la description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles

Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, **seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites.**

- Cette documentation ne doit pas se traduire par une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui en toute logique pourrait se **limiter à une centaine de pages pour la description des compétences** (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets qui excèdent 1 000 pages (phénomène encore constaté à la session 2022) montre le peu de capacité à choisir avec soin les expériences probantes et à les présenter de manière concise ;

- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- **Les UE du DSCG constituent chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.**
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, **si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.**

6.2. Précisions quant à la prise en compte des formations et diplômes

Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC, de master ou autres) ou de validation des études supérieures (VES) obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence. Ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;

Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;

Spécifiquement pour l'UE6 il est demandé au candidat de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : les voyages d'agrément à l'étranger ne sont pas considérés comme étant une expérience professionnelle permettant de valider l'UE6.

6.3. Précisions concernant l'oral

L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;

Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

6.4. Présentation matérielle des supports

Il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support. Si, malgré tout, le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture difficile et fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) ;

- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 28 mars 2023,

Evelyne Lande
Présidente du jury du DSCG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evelyne Lande', written in a cursive style.

Annexe – résultats par académie pour les épreuves ponctuelles

Académies	Total inscrits à l'examen	Nombre de diplômables notés	Nombre ADMIS	Taux de réussite
Aix-Marseille	682	266	111	42%
Amiens	184	75	34	45%
Orléans-Tours	284	115	49	43%
Besançon	150	51	27	53%
Bordeaux	1004	420	162	39%
Clermont-Ferrand	179	87	36	41%
Corse	55	23	12	52%
Dijon	175	79	32	41%
Grenoble	480	188	66	35%
Guadeloupe	84	28	6	21%
Guyane	13	2	2	100%
Martinique	48	10	2	20%
Nouvelle Calédonie	15	5	2	40%
Polynésie française	16	4	0	0%
La Réunion	136	52	22	42%
Lille	576	259	125	48%
Limoges	88	41	17	41%
Lyon	850	377	194	51%
Mayotte	8	1	0	0%
Montpellier	481	188	96	51%
Nancy-Metz	294	126	57	45%
Nantes	1119	393	178	45%
Nice	344	131	62	47%
Normandie Caen	133	81	39	48%
Rouen	169	66	33	50%
Poitiers	186	91	59	65%
Reims	149	52	27	52%
Rennes	1005	369	131	36%
Strasbourg	427	181	120	66%
Toulouse	503	217	118	54%
PCV	5362	1848	780	42%
Total	15199	5826	2599	44,6%